



Good Faith Estimates (Estimations de bonne foi)

Connaissez vos coûts avant de recevoir des soins

Une estimation de bonne foi constitue un type particulier d'estimation exigé par la loi sur l'interdiction des factures médicales imprévues (*No Surprises Act*). Elle doit être fournie aux patients qui ne disposent pas de certains types de couverture des frais de santé (patients non assurés) ou qui choisissent de ne pas utiliser certains types de couverture des frais de santé (patients qui paient eux-mêmes leurs soins). Les estimations de bonne foi incluent les frais attendus pour les services de santé, notamment les actes médicaux, les examens et les services d'imagerie, les frais hospitaliers ou d'établissement ainsi que les services professionnels liés à vos soins. Cette estimation vous aide à comprendre et à prévoir vos dépenses de santé avant de recevoir un traitement.

Qui peut demander une estimation de bonne foi ?

Penn State Health est tenue de fournir aux patients non assurés et aux patients qui paient eux-mêmes leurs soins une estimation de leur facture pour les produits ou services de santé avant que ceux-ci ne leur soient fournis. Les patients non assurés et les patients qui paient eux-mêmes leurs soins peuvent également demander une estimation de bonne foi à tout moment avant de planifier la fourniture d'un produit ou d'un service.

Quand recevrai-je mon estimation ?

Dans la plupart des cas, Penn State Health vous fournira une estimation de bonne foi dans un délai de un à trois jours ouvrables lorsque vous planifiez vos soins de santé au moins trois jours ouvrables à l'avance ou lorsque vous nous contactez pour demander une estimation avant de recevoir des soins.

Choses importantes à savoir

Une estimation de bonne foi vous aide à connaître les coûts prévus. Elle repose sur les services dont la prestation peut raisonnablement être prévue. Il ne s'agit pas d'une facture et elle peut ne pas inclure les services imprévus qui s'avèreraient nécessaires au cours du traitement.

Vos droits en vertu de la loi fédérale

En vertu de la loi sur l'interdiction des factures médicales imprévues (*No Surprises Act*), les patients non assurés et ceux qui choisissent de ne pas utiliser d'assurance ont le droit de recevoir une estimation de bonne foi. Si vous recevez une facture dont le montant dépasse d'au moins 400 \$ l'estimation de bonne foi fournie par ce prestataire, vous pouvez avoir le droit de contester ces frais.

Demandez une estimation de bonne foi

Si vous souhaitez obtenir une estimation de bonne foi pour les services de Penn State Health, veuillez contacter le **service d'accompagnement financier (Financial Navigation) de Penn State Health** au **888-835-5850**.

Plus d'informations

Si vous avez des questions concernant votre droit à recevoir une estimation de bonne foi ou le processus fédéral de résolution des différends patient-prestataire, veuillez visiter la page www.cms.gov/medical-bill-rights, écrire à l'adresse électronique FederalPPDRQuestions@cms.hhs.gov ou appeler le 800-985-3059.